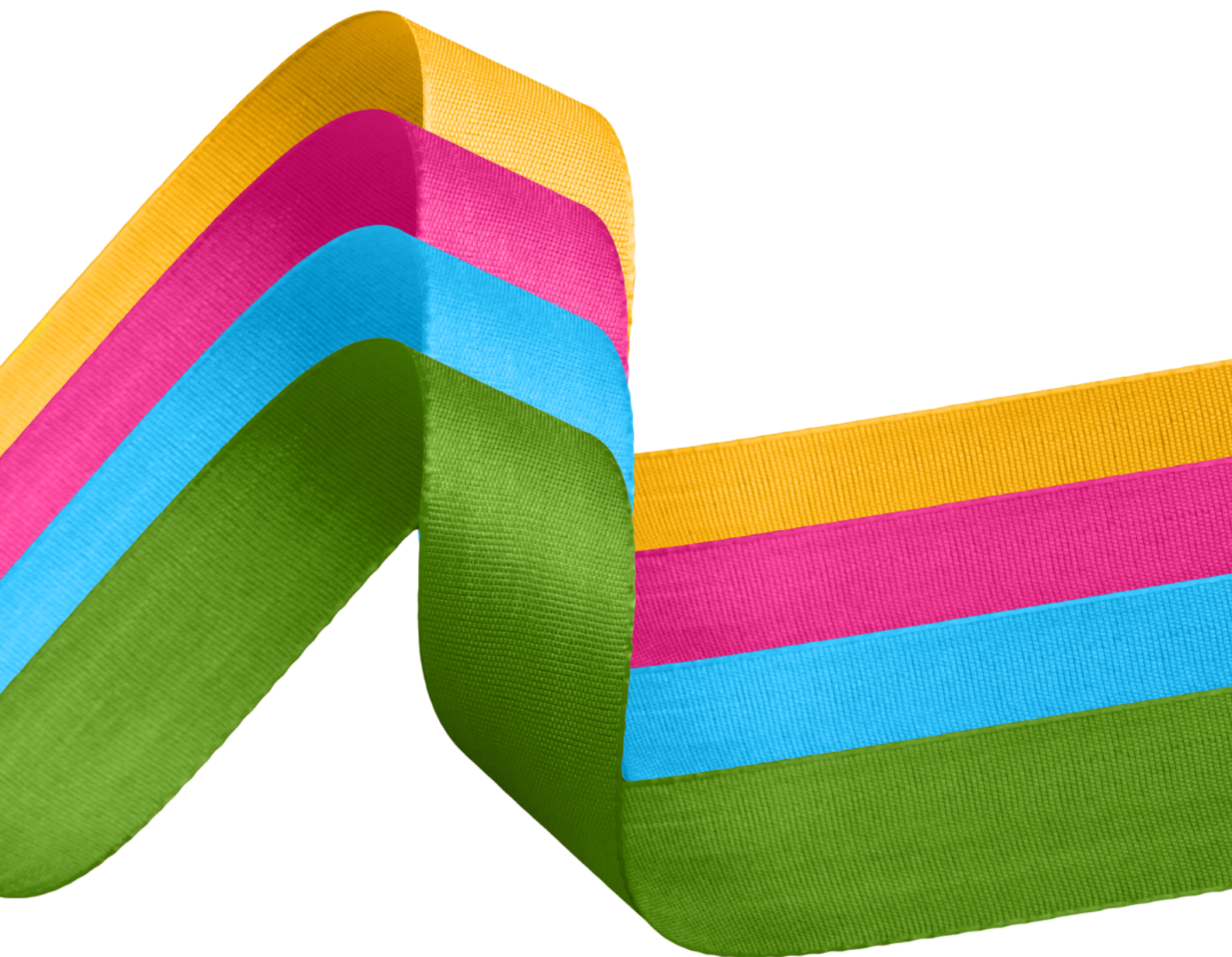


# CATALOGUE des formations et accompagnements — 2021



## PRÉSENTATION

Depuis sa création il y a plus de 50 ans (par arrêté du 22 janvier 1964 du Ministère de la Santé), le CREAI est un organisme associatif engagé au service de l'intérêt général en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (personnes handicapées, en difficultés sociales, âgées et adolescents accompagnés par la protection de l'enfance) et des acteurs du secteur social, médico social et sanitaire.

Les CREAI sont présents sur chaque région française et sont fédérés en réseau au sein de la Fédération ANCREAI.

Dans le contexte actuel où les évolutions politiques sont nombreuses, marquant un « virage » du secteur social, médico-social et sanitaire, promouvoir et contribuer à défendre la meilleure qualité pour l'accompagnement des personnes vulnérables et le respect de leurs droits est notre objectif prioritaire.

## NOS MISSIONS

### **Apporter un éclairage technique**

Le CREAI est un organisme à vocation technique et, à ce titre, réalise des missions d'animation de la réflexion régionale, d'études, de formations, d'informations et de conseils aux différents acteurs impliqués tout au long du parcours de vie des personnes en situations de vulnérabilité.

### **Favoriser la concertation et le dialogue**

Privilégiant l'intérêt des personnes, le respect de leurs droits, la prise en compte des besoins et problématiques émergentes et l'innovation, le CREAI se présente comme un « lieu tiers », au carrefour des préoccupations des différents acteurs impliqués :

- personnes en situation de vulnérabilité et leurs représentants ;
- organismes gestionnaires de la région ;
- professionnels des établissements et services ;
- collectivités territoriales et services de l'État.



Centre Régional  
d'Études, d'Actions et d'Informations  
en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité

www.creai-idf.fr  
contact@creai-idf.fr



### Nos missions

- Études  
Recherches  
Formations
- Repérage des besoins  
Animations territoriales
- Conseils techniques  
Aide à la planification
- Accompagnement  
à la transformation

www.creai-idf.fr  
contact@creai-idf.fr

## ÉDITO

**TRANSFORMATION**  
**FACILITATION**  
**RECHERCHE**  
**IMAGINATION**  
**AUDACE**  
**ORIENTATION**  
**AGIR**  
**NOUVEAUTE**  
**TERRAIN**  
**OSER**

L'équipe du CREA Ile-de-France

## NOS MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pour accompagner le développement des compétences des personnes engagées en formation, le CREAM IDF mobilise une pédagogie se référant aux pédagogies actives. Cette pédagogie permet à la personne en formation d'être à la fois sujet et actrice de sa formation. Elle invite au partage, à la confrontation et à la mutualisation des expériences des participants, et permet ainsi de créer un environnement propice au développement des compétences. Cette pédagogie interactive favorise l'appropriation des connaissances, la capacité de faire des liens théorie/pratique, et la mobilisation des situations apprenantes favorables au développement des compétences.

Elles constituent une démarche de professionnalisation dynamique au sein de laquelle les personnes sont actrices de leur formation au travers d'un va-et-vient constant entre :

- leurs connaissances antérieures et les connaissances nouvellement acquises,
- les pratiques professionnelles et leur formalisation,
- l'agir professionnel et la réflexion, et ce, dans une démarche de changement participatif.

Les formateurs sont à l'écoute des besoins des stagiaires et peuvent faire évoluer les contenus, rythmes ou supports pédagogiques pour proposer la prestation la plus adaptée possible au contexte de chacun. Ils évaluent les besoins des participants grâce à des outils de positionnements et évaluent les acquis des stagiaires en cours et en fin de formation à l'aide d'études de cas, de quizz, de mises en situations etc.





## MODALITÉS PRATIQUES

### INSCRIPTIONS

Pour tout renseignement sur une formation ou un appui méthodologique, contactez-nous :

 **01 87 86 65 90**

 **contact@creai-idf.fr**

À votre demande, une proposition de convention vous sera adressée.

**[www.creai-idf.fr](http://www.creai-idf.fr)**

### NOUS RENCONTRER



**CREAI Ile-de-France**  
**41, rue de Bellechasse**  
**75007 Paris**

**Métro** : Ligne 12 Solférino

**RER C** : Musée d'Orsay

**BUS** : N°24-63-68-69-73-83-84-94

### NOS FORMATIONS

Coût à la journée (frais de déplacement à ajouter)

- Formation INTER établissement : 350 €
- Formation en INTRA dans un établissement ou service : 1380 €

### NOS ACCOMPAGNEMENTS

Coût à la journée (frais de déplacement à ajouter)

- Accompagnement dans un établissement ou service
- Animation Formation / Colloque

Nous consulter

## FORMATEURS PERMANENTS

<b>Capucine BIGOTE</b>	Formatrice - Conseillère technique Titulaire d'un DEA en sociologie du travail, diplômée en science politique.
<b>Lydie GIBEY</b>	Formatrice - Directrice Titulaire d'un DESS en psychologie clinique et pathologique et du CAFDES.
<b>Jean-David PEROZ</b>	Formateur - Conseiller technique Titulaire d'un diplôme d'État d'éducateur spécialisé, d'un DEIS, et formateur en école de travail social.

6

## RÉSEAU DE PERSONNES RESSOURCES

<b>Danièle BELLAHSEN</b>	Formatrice externe - Consultante Titulaire du CAFDES, évaluatrice externe expert.
<b>Anny BOURDALEIX</b>	Formatrice externe - Consultante Diplômée en science de l'éducation.
<b>Karen BUTTIN</b>	Formatrice externe - Consultante Diplômée de l'ENSP. Experte d'usage.
<b>Jean-Luc CHARLOT</b>	Formateur externe - Consultant Sociologue - Auteur d'ouvrages sur la participation et l'habitat.
<b>Patrick SIBI</b>	Formateur externe - Consultant Diplômée du CAFDES - Analyse des pratiques.
<b>Isabelle de GROOT</b>	Formatrice externe - Consultante Experte en facile à lire et à comprendre.

Présentation.....	2
Nos missions.....	2
Édito.....	3
Nos méthodes pédagogiques.....	4
Modalités pratiques.....	5
Les formateurs.....	6
Sommaire.....	7

## FORMATIONS

« Conduire la démarche d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité avec l'application des CREA I : ARSENE ».....	10
Surfer en toute sécurité.....	12
Accompagner les personnes avec bienveillance.....	14
Transition inclusive.....	16
Construire une trame associative des projets d'établissements et de services, en tenant compte de l'évolution des politiques publiques.....	18
Sens et impacts des évolutions du secteur médico-social pour les personnels administratifs .....	20

## ACCOMPAGNEMENTS

Accompagnement de projet d'habitat inclusif.....	24
Dispositif d'accompagnement des équipes appui à la période de déconfinement.....	26
Dispositif d'accompagnement des dirigeants et des cadres en période de covid 19.....	28

Conditions générales de vente.....	32-33
------------------------------------	-------



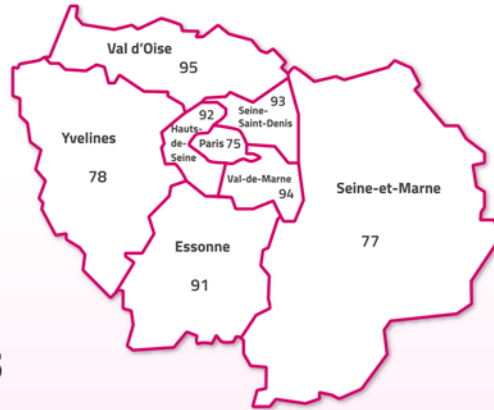


Centre Régional  
d'Études, d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*

[www.creai-idf.fr](http://www.creai-idf.fr)  
[contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)



Scannez-moi



## Nos missions



Études  
Recherches  
Formations



Repérage des besoins  
Animations territoriales



Conseils techniques  
Aide à la planification



Accompagnement  
à la transformation

[www.creai-idf.fr](http://www.creai-idf.fr)  
[contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)







# **NOS FORMATIONS**

# « Conduire la démarche d'évaluation interne et d'amélioration de la qualité avec l'application des CREAI : ARSENE »



La loi dispose que les établissements et services mentionnés à l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles « procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services médicosociaux. » (Article L 312-8 du CASF). Les résultats de l'évaluation doivent être communiqués à l'autorité ayant délivré l'autorisation.

Cette disposition s'inscrit dans les orientations de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale.

La formation vise donc à prendre en compte ces éléments réglementaires et à permettre aux professionnels, non seulement ce repérage fondamental qui encadre leurs pratiques, mais également à améliorer la qualité des prestations qu'ils délivrent aux personnes en situation de handicap et de vulnérabilité. L'application ARSENE permet d'y répondre en facilitant l'organisation, la traçabilité et la lisibilité de la démarche qualité pour l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle.

10

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Comprendre les enjeux actuels et le cadre de la démarche d'évaluation interne ainsi que de la démarche qualité.
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires et du positionnement de l'ex-ANESM et de la HAS sur cette question.
- Mettre en œuvre l'évaluation interne et généraliser la culture de la démarche qualité au sein de la structure.
- Accroître les compétences des professionnels sur la méthodologie de l'évaluation de la qualité.
- Savoir manipuler les fonctionnalités progiciels au regard de l'avancée de la démarche : permettre aux participants de disposer d'éléments d'explication sur la structure du logiciel pour réaliser l'évaluation interne : les domaines, les critères d'évaluation, leur saisie, la bibliothèque ARSENE, les éléments de preuve, la fonction export, le Plan d'Amélioration de la Qualité, les objectifs stratégiques et opérationnels, etc.
- Instaurer une « culture qualité » au sein de la structure.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Principe essentiel : La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Articulation d'éléments théoriques, méthodologiques et pratiques, permettant des éclairages sur les différents domaines et critères travaillés et explorés.

### DURÉE VARIABLE (3 à 5 jours)

#### Prérequis

Aucun

#### Public concerné

Tous professionnels des secteurs médico-social, social, référents qualité, cadres.

#### Groupe

15 maximum en présentiel.

#### Lieu

À définir.

#### Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

#### Formateur

Lydie GIBEY,  
Directrice CREAI-Ile-de-France.

#### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

#### Coût/jour

1380€

#### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.  
À définir avec la structure.

#### Modalités pratiques

##### Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de :  
PC, adaptateur, HDMI.

##### Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et d'un accès à Internet.  
Un paperboard.  
Espace permettant le travail en sous-groupes.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée de formation.
- Questionnaire individuel en fin de formation : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre.

### JOUR 1

#### Matin

- Accueil et présentation de la formation.
- S'approprier une vision partagée des attendus réglementaires.
- Présentation de l'application ARSENE : atouts et fondements méthodologiques, présentation des 5 domaines.

#### Après-midi

Exploration du domaine 1 : « Projet d'établissement ou de service »

- La cohérence du projet avec ses missions et ses valeurs.
- La réponse aux besoins des personnes accueillies.
- La complémentarité de la structure avec d'autres dispositifs du territoire (partenariats).
- Le document « projet d'établissement ou de service » : un outil de référence pour les professionnels ?
- L'élaboration du projet selon une méthode participative.

### JOUR 2

#### Journée

Exploration du domaine 2 : « Droits et participation des usagers »

- La garantie de la sécurité des usagers et la prévention des risques à partir de procédures.
- La garantie des conditions d'un accueil adapté.
- La garantie du respect des droits, des libertés et de l'expression des usagers.
- La bientraitance est au cœur des pratiques professionnelles.
- Le maintien des relations entre les usagers, leurs proches et la structure.

### EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France  
Contact@creai-idf.fr  
01 87 86 65 90  
www.creai-idf.fr

### JOUR 3

#### Journée

Exploration du domaine 3 : « Projet personnalisé »

- La constitution d'un dossier personnel pour chaque personne accompagnée.
- L'élaboration d'un projet personnalisé pour chaque personne accompagnée.
- Les prestations délivrées à la personne font l'objet d'un contrat.
- Les prestations délivrées visent à la promotion ou au maintien de l'autonomie, des potentialités et de la santé de la personne.
- Les prestations délivrées prennent en compte l'entourage des personnes.

### JOUR 4

#### Journée

Exploration du domaine 4 : « L'établissement dans son environnement »

- L'accessibilité de la structure pour son environnement.
- La structure est une ressource sur son territoire (dispositifs territoriaux).
- L'ouverture de la structure sur l'environnement et le développement de réseau(x).

### JOUR 5

#### Journée

Exploration du domaine 5 : « Organisation et ressources »

- Un management bien structuré est garant de la qualité de l'accompagnement.
- La gestion des ressources humaines permet un accompagnement de qualité.
- L'architecture et le cadre de vie permettent un accueil respectueux et adapté des droits des personnes.
- Une bonne gestion permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières.
- La mise en place d'un système d'information efficient.



# SURFER EN TOUTE SÉCURITÉ



Les modes de communication et d'échange se sont multipliés au cours de ces dernières années avec le développement d'Internet et des réseaux sociaux. Ces outils offrent de formidables opportunités pour créer et entretenir des relations à distance, pour participer sous d'autres formes à la vie sociale, pour effectuer des démarches administratives etc. Mais ces supports numériques comprennent des dangers inhérents : risques d'anarques, d'abus financiers, développement de conduites addictives (jeux en ligne,...), risques liés aux téléchargements illégaux, intrusion dans la vie privée,...

Comme pour l'ensemble de la population de plus en plus de travailleurs handicapés d'ESAT sont équipés de smartphones, tablettes ou ordinateurs. Cependant, ils n'en maîtrisent pas toujours les modalités concrètes d'utilisation et l'ensemble des procédures pour sécuriser leur matériel.

Cette action de formation permettra aux travailleurs d'ESAT de maîtriser l'ensemble de ces modes de communication et d'échange, ainsi que de les sensibiliser aux risques liés à une utilisation inadaptée.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

La finalité de la formation est de guider les travailleurs handicapés d'ESAT à connaître les modalités concrètes d'utilisation et les procédures de sécurisation de leurs appareils.

Ainsi, les objectifs généraux se déclinent de la manière suivante :

- Être en capacité de faire des recherches d'information sur internet en toute sécurité.
- Savoir sécuriser et protéger son ordinateur/téléphone portable/tablette.
- Télécharger des données, faire des achats sécurisés, jouer et discuter sans le respect de la loi et des règles de sécurité.
- Se présenter sur internet (pseudo, ...).
- Reconnaître les dangers liés aux réseaux sociaux : piratage de compte, usurpation d'identité, enregistrements non souhaité (webcam), déjouer les principales arnaques.
- Permettre aux travailleurs d'ESAT de prendre conscience des aspects règlementaires de la diffusion d'information, des risques encourus, des différents recours (CNIL).

## DURÉE 4 demi-journées

### Prérequis

Les travailleurs d'ESAT apporteront leur tablette et/ou leur Smartphone. L'organisme de formation mettra à disposition 2 tablettes supplémentaires pour pallier au manque éventuel.

### Public concerné

Les travailleurs d'ESAT.

### Groupe

À définir.

### Lieu

À définir.

### Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

### Formateur

Un formateur parmi la liste p.6

### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

### Coût/jour

1380€.

### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.  
À définir avec la structure.

### Modalités pratiques

#### Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de :  
PC, adaptateur, HDMI.

#### Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et d'un accès à Internet.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques et supports de documents.
- Exercices en collectif et en sous-groupes.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des acquis par mise en pratique des exercices.

### JOUR 1

#### 3 heures

- Recherche une information sur internet en toute sécurité.
- Savoir sécuriser et protéger son ordinateur ou son téléphone portable.
- Savoir télécharger des données en toute légalité.

### JOUR 3

#### 3 heures

- Apprendre à effectuer des achats sécurisés en ligne.
- Acquérir les règles de bonne utilisation des jeux en ligne et connaître les risques.

### JOUR 2

#### 3 heures

- Prendre conscience que tous les actes et propos engagent la responsabilité de chacun.
- Reconnaître les dangers liés aux réseaux sociaux.
- Discuter et faire des rencontres en sécurité.

### JOUR 4

#### 3 heures

- Savoir à qui s'adresser en cas de difficulté.
- Avoir connaissance des risques encourus.

### EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France  
contact@creai-idf.fr  
01 87 86 65 90  
www.creai-idf.fr



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)

# ACCOMPAGNER LES PERSONNES AVEC BIENTRAITANCE



Accompagner les personnes avec bientraitance, c'est construire et entretenir une culture globale qui recouvre l'ensemble des démarches et actions visant à promouvoir le bien-être des personnes, le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance. Ainsi, la bientraitance se manifeste tant dans les actes professionnels quotidiens que dans les orientations institutionnelles définies dans le projet d'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS, la formation vise à prendre du recul sur les pratiques et les dimensions collectives existantes. Les cas concrets, les échanges en équipe favoriseront le développement d'une culture commune sur ce thème.

14

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Se former et mettre en œuvre une culture de la bientraitance, étayée à la fois par les pratiques professionnelles concrètes quotidiennes et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.
  - Apporter un éclairage conceptuel sur les notions de bientraitance et de maltraitance.
  - Définir, via une réflexion collective et transversale, des règles de pratiques professionnelles respectueuses de la situation de chacun.
  - Identifier la vulnérabilité spécifique des usagers accompagnés.
  - Favoriser la diffusion et l'appropriation par l'ensemble de l'équipe professionnelle.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, co-construction à partir d'une réflexion collective nourrie des situations rencontrées, travaux en groupes.

### DURÉE 1 jour

#### Prérequis

Aucun.

#### Public concerné

Professionnels des établissements et services médico-sociaux.

Ce dispositif de formation peut se décliner autour de plusieurs configurations d'acteurs :

- Par fonctions : directeurs (général, de pôle d'établissement...), cadres des fonctions support, chefs de services.
- Par équipes : une équipe autour de son(sa) directeur(trice).

#### Groupe

10 maximum.

#### Lieu

En intra.

#### Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

#### Formateur

Un formateur parmi la liste p.6

#### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

#### Coût/jour

1380 € (en intra)

#### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.  
À définir avec la structure.

#### Modalités pratiques

##### Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de :  
PC, adaptateur, HDMI.

##### Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et d'un accès à Internet.



## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

### JOUR 1

#### Matin

##### Définition des notions de bientraitance et de maltraitance, éléments de cadrage et textes de référence

- Définition de la bientraitance et de la maltraitance.
- Les politiques publiques en faveur du développement de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance des personnes en situation de handicap (circulaire du 20 février 2014).
- Mettre en œuvre la bientraitance en structure médico-sociale, au travers (entre autre) de :
  - La liberté de choix et l'accompagnement de l'autonomie ;
  - Le respect de la singularité et le sentiment de sécurité ;
  - L'incitation à l'expression et la prise en compte des opinions exprimées ;
  - La stabilité du projet institutionnel ;
  - La participation de l'usager à son accompagnement et à la vie de la structure.

### JOUR 1

#### Après-midi

##### Travail collectif autour de situations vécues

À partir de situations vécues, identifier les situations (ordinaires, extraordinaires, à un moment donné, etc.) les plus propices à l'apparition de maltraitance, les décrire, les hiérarchiser et réfléchir collectivement aux diverses causes de ces situations (facteurs contextuels, vulnérabilité propre à un usager, etc.). Les entrées de la réflexion sont :

- Le déroulement de la vie quotidienne (réveil, toilette, repas, habillage, déplacement, etc.) ;
- La relation avec l'usager (attitudes verbales, respect de la dignité, etc.) ;
- Le mode de vie de la personne (habitudes de vie, croyances, relations familiales, etc.) ;
- L'organisation institutionnelle (organisation de l'équipe, réflexion partagée sur la promotion de la bientraitance, écrits professionnels, etc.).

### EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France  
contact@creai-idf.fr  
01 87 86 65 90  
www.creai-idf.fr



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou contact@creai-idf.fr



Dans un contexte international qui promeut l'inclusion des personnes vulnérables, les orientations politiques nationales évoluent et les exigences vis-à-vis des structures médico-sociales se transforment. La logique de l'accompagnement est bouleversée : à partir des attentes des personnes, elle prend la forme d'un parcours mobilisant des ressources et prestations variées. Pour mettre en œuvre cette logique sur les territoires, des dispositifs de coordination se structurent tant dans le champ des personnes âgées, des personnes handicapées ou dans celui de la santé, créant le sentiment d'un mille-feuilles complexe.

Dans les institutions, les changements à conduire sont à penser dans toutes les dimensions : stratégique, organisationnelle, dans les projets individuels, dans l'animation des collectifs. La participation active des personnes est elle aussi à repenser.

Cette logique de parcours correspond à un changement considérable dans les manières de penser et de travailler.

Ce mouvement oblige à « sortir des murs », à travailler en coopération, notamment avec les acteurs de droit commun, à faire évoluer sa culture professionnelle.

*La formation vise à accompagner ces défis en apportant du sens dans les réformes en cours, des connaissances sur les dispositifs et une analyse des positionnements institutionnel et professionnel dans cette transition inclusive.*

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

### S'approprier les enjeux et finalités des réformes

- Comprendre les concepts au cœur des réformes.
- Connaître les évolutions législatives et réglementaires.
  - Réponse accompagnée pour tous, SERAFIN PH, Habitat Inclusif, Projet de loi Autonomie Ma santé 2022. (à définir ensemble selon les priorités).

### Mesurer les impacts d'une approche inclusive.

- Analyser l'impact sur les missions et l'organisation: mise en place d'une offre plus modulaire, plateformes de services...
- Mesurer les impacts sur son poste de travail et son positionnement professionnel.
- Repenser la place des personnes et l'intégrer dans sa pratique
- Penser les adaptations sur les collectifs de travail.
- Anticiper l'impact sur le développement et la consolidation des compétences.

## DURÉE 4 jours

### Prérequis

Aucun

### Public concerné

Professionnels des établissements et services médico-sociaux.

Ce dispositif de formation peut se décliner autour de plusieurs configurations d'acteurs :

- Par fonctions : directeurs (général, de pôle d'établissement...), cadres des fonctions support, chefs de services.
- Par équipes : une équipe autour de son(sa) directeur(trice).

### Groupe

10 maximum.

### Lieu

En intra ou en Inter

### Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

### Formateur

Un formateur parmi la liste p.6 et un formateur IRIS Formation

### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

### Coût/jour

1380€ (en intra)

350€ (en inter)

### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.

À définir avec la structure.

### Modalités pratiques

#### Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de : PC, adaptateur, HDMI.

#### Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et d'un accès à Internet.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques avec ressources documentaires.
- Echanges à partir des contextes professionnels.
- Etudes de cas, travaux en sous-groupes.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Test de positionnement en amont de la formation.
- Production d'une analyse stratégique.

### JOUR 1

#### **Approche inclusive : de l'entrée par les droits à l'exercice de la citoyenneté**

- Les concepts au cœur de la société inclusive (promotion de la santé, inclusion, participation, pouvoir d'agir...).
- Sens, enjeux actualité des réformes en cours.
- De l'analyse des besoins et attentes des personnes à la mise en œuvre de réponses personnalisées coordonnées.

### JOUR 2

#### **Les impacts de l'approche inclusive sur l'institution**

- Transformer l'offre médico-sociale : de la théorie à la pratique.
- Appropriation des dispositifs, clarification de la cartographie : la démarche de diagnostic territorial.
- Accompagnement à la définition d'axes stratégiques.

### JOUR 3

#### **Les impacts sur l'organisation**

- Impacts des transformations sur l'organisation de l'activité.
- L'accompagnement des collectifs de travail.
- L'analyse des besoins en développement de compétences.

### JOUR 4

#### **Les impacts sur les pratiques professionnelles**

- L'accompagnement des personnes dans la mise en œuvre de cette transformation : reconnaître le pouvoir d'agir.
- Travailler hors les murs, repenser ses pratiques de partenariats et de coopération.

### EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France  
contact@creai-idf.fr  
01 87 86 65 90  
www.creai-idf.fr



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)

# Elaborer ou actualiser son projet d'établissement et de services, en tenant compte de l'évolution des politiques publiques



Un contexte national en pleine évolution, les établissements et services médico-sociaux sont encouragés à faire évoluer leur offre en ce structurant à partir d'une logique de réponse et non plus de place.

Cette restructuration se fondera sur une meilleure appréhension et évaluation des situations de handicap.

Les structures sont invitées à conduire leurs actions avec une nouvelle approche de la tarification centrée sur les besoins en s'appuyant sur les nomenclatures Serafin-PH.

Cette évolution doit se traduire dans les documents associatifs et en particulier dans le projet d'établissement ou de service.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Restituer les évolutions actuelles dans leur contexte.
- Comprendre l'origine des réformes en lien avec la transformation de l'offre médico-sociale.
- Connaître le contenu de la réforme de la tarification Serafin PH, son calendrier, s'approprier le langage issu des nomenclatures des besoins et des prestations.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Principe essentiel :

- La formation doit avoir un résultat concret pour les apprenants dans l'exercice de leur fonction.
- Mise à dispo d'un kit méthodologique comprenant les différents supports proposés aux stagiaires (diaporama, grille, documentation, évaluation initiale et finale).
- Construction d'une trame de projet d'établissement, incluant les éléments réglementaires et ceux de la transformation de l'offre médico-sociale.

## DURÉE 1 jour et demi

### Prérequis

Aucun.

### Public concerné

Cadre de Direction et référent qualité.

### Groupe

15 maximum.

### Lieu

Intra.

### Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

### Formateur

Un formateur parmi la liste p.6

### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

### Coût/jour

1380 €

### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.  
À définir avec la structure.

### Modalités pratiques

#### Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de :  
PC, adaptateur, HDMI.

#### Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur,  
d'un accès à Internet et d'un paperboard.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

### JOUR 1

#### Matin ou après-midi

Les enjeux et les perspectives de la réforme SERAFIN PH

- . Histoire et enjeux de la réforme
- . La nomenclature des besoins et des prestations.

### JOUR 2

#### Matin ou après-midi

Intégrer SERAFIN PH dans son projet de services et d'établissement.

### JOUR 3

#### Matin ou après-midi

Elaborer ou actualiser la trame de son projet d'établissement ou de services.

### EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France  
contact@creai-idf.fr  
01 87 86 65 90  
www.creai-idf.fr



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)

# SENS ET IMPACTS DES EVOLUTIONS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS



Les établissements et services du secteur médico-social sont engagés dans un mouvement important de transformation de l'offre afin de répondre aux attentes sociétales et orientations politiques en faveur d'une société inclusive. Les professionnels des fonctions administratives participent au bon fonctionnement de l'organisation dans toutes ses dimensions. Ils doivent être en mesure de comprendre ces évolutions pour donner du sens à leur travail au quotidien et le cas échéant être aussi force de proposition.

Il s'agit de faire évoluer la posture professionnelle vis-à-vis des personnes accompagnées pour favoriser leur autodétermination. Ce point d'appui permet de s'approprier de nouveaux dispositifs liés à la Réponse accompagnée pour tous, la réforme de la tarification (SERAFIN PH), les nouveaux outils (Via Trajectoire...) et les pratiques de coordination. Ces dernières ancrées sur la dimension territoriale permettent d'appréhender en interne le positionnement de la structure et ses ressources à faire partenariat.

La formation vise à répondre à ces défis en apportant du sens dans les réformes cours, des connaissances sur les dispositifs émergents et une prise de recul sur son positionnement institutionnel et professionnel.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Maîtriser les concepts en lien avec la transformation de l'offre en vue d'une société plus inclusive : société inclusive, autodétermination, logique de parcours, etc.
- Positionner sa structure dans ces évolutions : savoir identifier le cadre et les limites d'intervention
- Analyser les impacts sur l'organisation de la structure son poste de travail et le travail en équipe
- Identifier les évolutions à venir dans les tâches de travail liées à son poste
- Réfléchir à sa posture professionnelle et tenir un discours adapté vis à-vis des personnes, des aidants, des partenaires.

## DURÉE 3 jours

### Prérequis

Aucun

### Public concerné

Assistante de Direction, assistante de service, comptabilité, fonction d'accueil, fonction support.

### Groupe

10-12 personnes.

### Lieu

En intra où en inter

### Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

### Formateur

Un formateur parmi la liste p.6

### Validation

Attestation personnalisée de fin de formation remise à chaque stagiaire.

### Coût/jour

1380€ (en intra)  
350€ (en inter)

### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.  
À définir avec la structure.

### Modalités pratiques

#### Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de :  
PC, adaptateur, HDMI.

#### Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et  
d'un accès à Internet.



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques avec dossier documentaire (powerpoint, fiches récapitulatives, articles, vidéos etc.)
- Echanges à partir des contextes et pratiques professionnelles
- Production d'une présentation

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Test de positionnement en amont de la formation
- Présentation d'une situation professionnelle/ d'un dispositif / d'un outil permettant de faire le lien entre les évolutions et la situation professionnelle en fin de formation.

### JOUR 1

#### **Vers une société plus inclusive : les impacts sur l'organisation et son poste de travail**

- Les concepts au cœur de la société inclusive : autodétermination, logique de parcours
- La transformation de l'offre médico-sociale : impacts sur les organisations
- Les outils du parcours : Via trajectoire, le dossier unique etc.

### JOUR 2

#### **Des réponses territorialisées**

- Appropriation des dispositifs, clarification Décryptage du territoire, de ses acteurs et de leurs compétences (Autorités de tutelles, élus locaux, associations gestionnaires....)
- L'inscription des ESMS sur leurs territoires : le développement de la coopération
- La réforme de la tarification SERAFIN-PH

### JOUR 3

#### **Présentations croisées**

- par les stagiaires d'une situation professionnelle/ d'un dispositif / d'un outil faisant le lien entre les apports des deux premières journées et le contexte professionnel. Appui des formateurs en intersession pour préparer la présentation.

### EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France  
contact@creai-idf.fr  
01 87 86 65 90  
www.creai-idf.fr



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou contact@creai-idf.fr

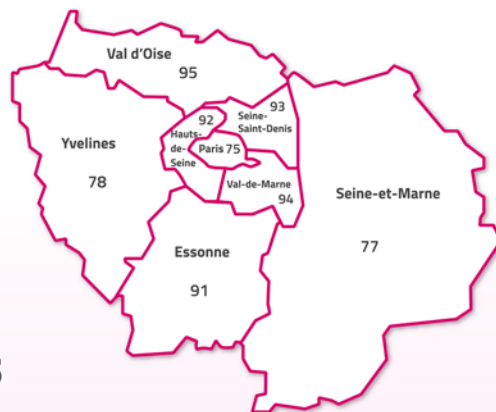


Centre Régional  
d'Études, d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*

[www.creai-idf.fr](http://www.creai-idf.fr)  
[contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)



Scannez-moi



## Nos missions



Études  
Recherches  
Formations



Repérage des besoins  
Animations territoriales



Conseils techniques  
Aide à la planification



Accompagnement  
à la transformation

[www.creai-idf.fr](http://www.creai-idf.fr)  
[contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)





# **NOS ACCOMPAGNEMENTS**



À l'heure où les demandes de solutions d'accueil et d'hébergement des personnes vulnérables sont de plus en plus fortes et les solutions proposées insuffisantes, où les personnes souhaitent choisir leur habitat, et les personnes avec qui le partager, il est important de mettre en place des solutions alternatives qui répondent à un besoin fort d'inclusion et d'insertion « pleine et entière » dans la cité.

Pour satisfaire cette demande, une multitude d'offres d'habitat inclusif s'est développée. Ces offres naissent de partenariats entre des collectivités, des associations, des bailleurs sociaux.. La mise en place de ce type de projet reste complexe. Les promoteurs sont confrontés aux méthodes d'élaboration collective, de conduite de projet, de procédé de négociation ainsi qu'à la mise en œuvre de cette offre et son accompagnement au quotidien. Ce type d'accueil vient réinterroger les pratiques des acteurs historiques du médico-social et nécessite de repenser les pratiques d'accompagnement.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de mettre en place un projet d'habitat inclusif, et/ ou d'accompagner des porteurs de projet d'habitat inclusif.

### Objectif de formation :

- Comprendre les enjeux et le cadre légal lié l'habitat inclusif.
- Être en mesure de qualifier les notions et les besoins d'habitat.
- Identifier les différentes formes d'habitat inclusif (en France et à l'étranger – CF journée de la CNSA « et nos voisins européens »).
- Identifier l'impact de ces nouvelles approches sur les méthodes d'accompagnement dites traditionnelles.
- Connaitre le rôle et les missions des acteurs : leurs complémentarités et les manières de les mobiliser.
- Adapter son accompagnement par rapport aux différents acteurs.
- Piloter et animer un projet d'habitat inclusif.

Animer un réseau d'acteurs autour de projets d'habitat inclusif.

## DURÉE 7 jours

### Prérequis

Aucun

### Public concerné

Chargés de missions, conseiller technique, directeur de la stratégie et du développement, tout professionnel ayant comme fonction de développer et/ou soutenir des projets d'habitats inclusifs.

### Groupe

15 maximum.

### Lieu

en intra ou en inter.

### Délai d'accès

A définir avec chaque structure.

### Accompagnateur

Un formateur parmi la liste p.6

### Validation

Attestation personnalisée remise à chaque stagiaire.

### Coût/jour

1380 €

### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.  
À définir avec la structure.

### Modalités pratiques

#### Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de :  
PC, adaptateur, HDMI.

#### Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et d'un accès à Internet.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Processus pédagogique partant des expériences des participants.
- Propositions d'outils et de méthodes.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire permettant de mesurer la satisfaction des participants sur les éléments du dispositif d'accompagnement (contenu - méthode du formateur, etc...)
- Questionnaire d'auto-évaluation au début et à la fin de l'accompagnement.
- 6 mois après l'accompagnement, évaluation à froid : entretien téléphonique avec la participant pour évaluer le degré d'avancée du projet.

## CONTENUS

La formation est séquencée à partir des quatre étapes de la démarche de projets d'habitat :

- Repérage des enjeux, du cadre législatif et du panorama de l'habitat inclusif.
- Qualification des besoins d'habitat.
- Réalisation et mise en œuvre du projet.
- Les pratiques professionnelles au cœur de la pluridisciplinarité du secteur social et médico-social du projet d'habitat inclusif.

Soit un total de 7 journées organisées selon un rythme d'une séquence toutes les 6 semaines environ, avec deux jours de 14h à 17h dont un à distance.

### EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France  
contact@creai-idf.fr  
01 87 86 65 90  
www.creai-idf.fr



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)

# DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES APPUI À LA PÉRIODE DE DÉCONFINEMENT



Avec le soutien de l'



Le contexte récent et actuel sollicite fortement les professionnels et les organisations ; Il impose, dans un climat d'incertitudes, une adaptation très rapide des modalités d'intervention pour honorer la mission, il remanie les collectifs de travail, il fait résonner en chacun des émotions et parfois des peurs.

Le risque identifié est celui d'un possible épuisement professionnel, celui-ci se définissant comme un « épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel »<sup>1</sup>.

Cet impact au niveau personnel et professionnel doit être pris en compte pour en atténuer les traces négatives et en identifier les dimensions positives.

La proposition du CREAÎ IDF, en lien avec l'ARS IDF, s'inscrit dans ce contexte, pour permettre aux différentes équipes de bénéficier d'un accompagnement ponctuel.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Permettre aux professionnels de parler de leur pratique, de prendre du recul facilitant l'expression des difficultés et des ressentis, d'apaiser les tensions vécues.
- Comprendre les difficultés vécues pour mieux s'orienter dans la complexité des situations rencontrées.
- Identifier les pratiques professionnelles mises en œuvre et ce qu'elles ont produit.
- Favoriser les décisions collectives quant aux conduites à tenir dans des cas particuliers.
- Appréhender autrement les situations et ouvrir de nouvelles perspectives dans la façon d'intervenir.
- Ajuster les actions à l'évolution des modalités institutionnelles, notamment la reprise des activités internes et extérieures.

## ÉLIGIBILITÉS \*

Pour bénéficier de cet accompagnement financé par l'ARS une seule démarche, s'inscrire à l'adresse suivante : [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)  
IMPORTANT: la prise en charge de cet accompagnement est limité en nombre.

Pour toutes Informations : [lydie.gibey@creai-idf.fr](mailto:lydie.gibey@creai-idf.fr).

## DURÉE 4h30 à 7h30

### Prérequis

Aucun

### Public concerné

Équipes d'accompagnement des ESMS.

### Groupe

De 8 à 15 personnes.

### Lieu

Sur votre site.

### Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

### Accompagnateur

Un formateur parmi la liste p.6

### Validation

Attestation personnalisée remise à chaque stagiaire.

### Coût/jour

Financé par l'ARS (voir Éligibilités)\*.

### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.  
À définir avec la structure.

### Modalités pratiques

#### Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de :  
PC, adaptateur, HDMI.

#### Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et d'un accès à Internet.



## MODALITÉS PRATIQUES

Ce dispositif peut prévoir 3 à 5 séances hebdomadaires de 1h30. Les interventions se déroulent sur site dans une salle suffisamment grande pour mettre en œuvre les précautions sanitaires. Le groupe de professionnels (éducatifs, soignants...) est composé de 8 et 15 personnes. Les séances seront animées par un membre de l'équipe projet du CREA I IDF, éventuellement en co animation en fonction des situations (taille et composition du groupe).

Un document sera proposé aux participants pour permettre de garder une trace des réflexions conduites.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation s'effectue dans une démarche continue d'échanges avec les participants, ainsi que dans un échange à la fin de ce cycle avec la direction, afin partager les contenus travaillés.

## CONTENUS

Le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles offrira la possibilité, à partir d'une narration des faits, d'exprimer les émotions ressenties et de mettre en commun expériences et questions professionnelles (aspects éthiques, évolution des pratiques...). Plus que jamais, il est important que l'expression du je et du nous soit favorisée et articulée, d'où quatre aspects interrogés :

- Ce que cela m'a fait, comment j'ai été traversé et/ou bousculé par cette séquence ?
- Comment j'ai fait et comment nous avons fait, avec quels points d'appui : quelles pratiques professionnelles dans ces situations inédites ?
- Qu'est-ce que cela a produit pour les personnes accompagnées ?
- Ce que j'en ai appris, ce que nous pouvons en faire.

Parce que rares sont les situations où l'accompagnement n'a pas connu une « rupture » dans la pratique habituelle, il est important de relater les adaptations voire parfois les empêchements. Parfois, les process ont été mis de côté, les places bousculées, les groupes recomposés dans l'urgence.

Cet aménagement a dû intégrer les mesures sanitaires et règlementaires en vigueur dans le contexte du COVID : il a souvent fallu agir autrement, très rapidement, faire agir d'autres, avec le sentiment d'une responsabilité plus grande. Les fondamentaux des métiers restent pleinement convoqués, mais le sont différemment et nécessitent que les professionnels se décalent par rapport à leurs habitudes de travail (nouveaux objectifs d'action, nouveaux lieux et notamment le domicile, nouveaux déplacements, nouvelles modalités...).

À ces changements s'ajoutent les éléments de ce contexte particulier : risques, climat anxigène, et incertitudes sur l'évolution de la maladie et de la pandémie.

Il peut aussi être question de la dynamique de l'équipe : a-t-elle été un point d'appui ?

Comment les professionnels ont-ils été reliés entre eux ? Comment ceux qui n'ont pas été présents entrent-ils dans cette histoire ?

À partir de la situation d'un enfant/jeune/adulte que choisiront d'amener les participants, d'un événement, d'une « réussite » ou d'une « difficulté », d'un élément de leur pratique qui fait question, il s'agira de multiplier les regards et d'échanger les points de vue sans jugement de valeur. Travailler à partir de points de vue forcément différents permet de favoriser les réaménagements de positions pour être ainsi en mesure de se relier à nouveau.

En résumé, plusieurs phases sont proposées :

- Revisiter les séquences majeures à titre individuel et collectif.
- Nommer les pratiques professionnelles mises en œuvre : quelles modalités, quelle autonomie quels impacts... ?
- Identifier la dynamique d'équipe et sa cohésion.
- Capitaliser les initiatives et actions inspirantes durant cette période et celles nécessitant un ajustement.
- Évaluer ce qui serait à garder, travailler pour la suite.

## EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France - [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr) - 01 87 86 65 90 - [www.creai-idf.fr](http://www.creai-idf.fr)



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)

# DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES DIRIGEANTS ET DES CADRES EN PÉRIODE DE COVID19



Avec le soutien de l'



Le contexte récent et actuel sollicite fortement les professionnels et les organisations ; Il impose, dans un climat d'incertitudes, une adaptation très rapide des modalités d'intervention pour honorer la mission, il remanie les collectifs de travail, il fait résonner en chacun des émotions et parfois des peurs.

Le risque identifié est celui d'un possible épuisement professionnel, celui-ci se définissant comme un « épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel »<sup>1</sup> Cet impact au niveau personnel et professionnel doit être pris en compte pour en atténuer les traces négatives et en identifier les dimensions positives.

La proposition du CREAIDF et de l'ANDESI, en lien avec l'ARS IDF, s'inscrit dans ce contexte, pour permettre, à la dirigeance associative et aux cadres de bénéficier d'un accompagnement ponctuel.

Les directeurs(trices) et cadres, adossés ou non à une équipe de direction pleine et entière ont dû construire de nouvelles modalités (d'organisation des locaux, des temps, des moyens de communication) qu'il est important d'identifier et d'analyser (l'impact sur les personnes accompagnées, ce qui a bien fonctionné, la réactivité, le lien avec les professionnels, les moyens concrets mobilisés...). Ils(elles) ont dû faire face aux risques pour les personnes, les professionnels et elle-même.

L'équipe de direction a aussi développé de nouvelles pratiques managériales, souvent, à distance.

Manager, diriger, c'est-à-dire conduire, animer, piloter, évaluer, garantir et sécuriser :

- Sans toujours rencontrer les professionnels ni les personnes accompagnées tous les jours, en allant à son bureau (unité de lieu).
- Sans toujours voir par lui-même (unité d'action).
- Dans un temps décalé pour juger d'une situation qui parfois se déroule en dehors de son temps de travail (unité de temps).
- En s'appuyant sur les ressources externes que sont les partenaires divers que requiert la situation.

Ces nouvelles pratiques doivent pouvoir être identifiées et valorisées.

## ÉLIGIBILITÉS \*

Pour bénéficier de cet accompagnement financé par l'ARS une seule démarche, s'inscrire à l'adresse suivante : [c.levy@andesi.asso.fr](mailto:c.levy@andesi.asso.fr).

IMPORTANT: la prise en charge de cet accompagnement est limité en nombre. Pour toutes Informations : [lydie.gibey@creai-idf.fr](mailto:lydie.gibey@creai-idf.fr) [v.socirat@andesi.asso.fr](mailto:v.socirat@andesi.asso.fr).

## DURÉE 4h30 à 7h30

### Prérequis

Aucun

### Public concerné

Ce dispositif d'accompagnement peut se décliner autour de plusieurs configurations d'acteurs :

Par fonctions : directeurs (général, de pôle d'établissement...), cadres des fonctions support, chefs de services.

Par équipes : une équipe de direction autour son(sa) directeur(trice).

### Groupe

10 personnes maximum.

### Délai d'accès

À définir avec chaque structure.

### Accompagnateur

Un formateur parmi la liste p.6

### Validation

Attestation personnalisée remise à chaque stagiaire.

### Coût/jour

Financé par l'ARS (voir Éligibilités)\*.

### Lieu

En intra.

### Type de formation

Présentiel et/ou distanciel.

À définir avec la structure.

### Modalités pratiques

Matériels mobilisés

Tous nos formateurs disposent de : PC, adaptateur, HDMI.

Matériels requis

Salle disposant d'un vidéoprojecteur et d'un accès à Internet.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX VISÉS

- Permettre aux cadres de direction de prendre du recul, facilitant l'expression des émotions et des ressentis, d'évoquer les traumatismes et d'apaiser les tensions vécues.
- Comprendre les difficultés vécues pour mieux s'orienter dans la complexité des situations rencontrées.
- Identifier les pratiques managériales individuelles et collectives mises en œuvre et ce qu'elles ont produit.
- Analyser la dynamique de l'équipe de direction : a-t-elle été un point d'appui ? Comment les cadres ont-ils été reliés entre eux à leur direction à la Direction générale au conseil d'administration ? Comment ceux qui n'ont pas été présents entrent-ils dans cette histoire ?
- Appréhender autrement les situations et ouvrir de nouvelles perspectives dans la façon d'intervenir.
- Ajuster les actions à l'évolution des modalités institutionnelles, notamment la reprise des activités internes et extérieures.

## MODALITÉS PRATIQUES

Ce dispositif peut prévoir 3 à 5 séances hebdomadaires de 1h30, sur site dans une salle suffisamment grande permettant le respect des distances préconisées. Un groupe entre 4 et 10 personnes ; la composition du groupe peut varier : une équipe de direction ou des cadres de direction d'une même association. Un document sera proposé aux participants pour permettre de garder une trace des réflexions conduites.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation s'effectue dans une démarche continue d'échanges avec les participants, ainsi que dans un échange à la fin de ce cycle avec la direction, afin de partager les contenus travaillés.

## CONTENUS

Le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles offrira la possibilité, à partir d'une narration des faits, d'exprimer les émotions ressenties et de mettre en commun expériences et questions professionnelles (aspects éthiques, évolution des pratiques...). Plus que jamais, il est important que l'expression du je et du nous soit favorisée et articulée, d'où quatre aspects interrogés :

- Ce que cela m'a fait, comment j'ai été traversé et/ou bousculé par cette séquence ?
- Comment j'ai fait et comment nous avons fait, avec quels points d'appui : quelles pratiques professionnelles dans ces situations inédites ?
- Qu'est-ce que cela a produit pour les personnes accompagnées ?
- Ce que j'en ai appris, ce que nous pouvons en faire.

Parce que rares sont les situations où l'accompagnement n'a pas connu une « rupture » dans la pratique habituelle, il est important de relater les adaptations voire parfois les empêchements. Parfois, les process ont été mis de côté, les places bousculées, les groupes recomposés dans l'urgence.

En résumé, plusieurs phases sont proposées :

- Revisiter les séquences majeures à titre individuel et collectif.
- Nommer les pratiques professionnelles mise en œuvre : quelles modalités, quelle autonomie, quel impact... ?
- Identifier la dynamique d'équipe (équipe de cadres et équipe de professionnels) et sa cohésion.
- Capitaliser les initiatives et actions inspirantes durant cette période et celle nécessitant un ajustement
- Évaluer ce qui serait à garder et à travailler pour la suite.

### EN SAVOIR PLUS

CREAI Ile-de-France - [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr) - 01 87 86 65 90 - [www.creai-idf.fr](http://www.creai-idf.fr)



Condition d'accès aux personnes en situation de handicap : si vous êtes en situation de handicap et si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations (salle adaptée, interprète LSF ou toute autre adaptation), merci de contacter la référente handicap au 01.87.86.65.90 ou [contact@creai-idf.fr](mailto:contact@creai-idf.fr)



**UN OUTIL DE MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ**  
centré sur **L'ÉVALUATION** et la mise en œuvre  
structurée **DU PLAN D'AMÉLIORATION**  
de la qualité dans le temps



L'outil de la fédération des CREAI  
pour conduire la démarche qualité des ESSMS  
[www.arsene-evaluation.fr](http://www.arsene-evaluation.fr)

Une application numérique proposée partout en France  
avec l'accompagnement des CREAI, qui s'appuie sur  
plus de 15 ans de réflexion et d'expérience dans le soutien  
aux établissements et services sociaux et médico-sociaux  
à la démarche qualité.



## www.handidonnees.fr

Le panorama des données sur le handicap en Ile de France

Ce site, co-construit par l'ARS et le CREAI Ile-de-France, avec le soutien technique du CREAI Nouvelle Aquitaine, a pour objectif de mettre à disposition un ensemble d'indicateurs constituant un socle de connaissances sur les publics en situation de handicap et l'offre d'accompagnement régionale. Il s'agit également d'un outil de valorisation et de communication d'études locales



Les indicateurs présentés reposent, pour la plupart, sur des données produites en routine par différentes institutions : Éducation nationale, DREES, Direccte, CNSA, CD, MDPH, INSEE, CAF/MSA, Pôle Emploi, AGEFIPH, etc.

Le site est également enrichi avec des indicateurs spécifiques issus d'études dédiées, réalisées par les CREAI en région dans le cadre de leurs travaux d'études et d'observation dans le champ du handicap.

Ces données sont valorisées au travers de tableaux, des graphiques et de cartes. La navigation se fait par département.

Dans ce site, des données chiffrées et cartographiées sur :

- L'offre d'accompagnement médico-social
- Les caractéristiques des personnes en situation de handicap
- Les personnes recevant une allocation au titre de leur handicap
- La scolarisation des élèves en situation de handicap
- L'emploi des adultes handicapés
- Les personnes avec trouble du spectre autistique

OFFRE DES ESMS  
POUR ADULTES

ALLOCATAIRES HANDICAPÉS  
LES ENFANTS ET ADOLESCENTS RECEVANT L'AAEH

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP  
EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL OU SANITAIRE

OFFRE DES ESMS  
POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS

ALLOCATAIRE HANDICAPÉS  
LES ADULTES RECEVANT L'AAEH

LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP  
EN INCLUSION

Ce socle de connaissances, régulièrement mis à jour, permet d'alimenter une concertation territoriale sur les besoins des personnes en situation de handicap, la définition d'orientations politiques sur la programmation d'équipements ou l'organisation des ressources sanitaires, sociales, médico-sociales comme de droit commun. Ce socle peut aussi contribuer à l'évaluation.

... Pour accompagner de façon très opérationnelle la transformation de l'offre médico-sociale en cours



## **1. Présentation**

Le CREAL Ile-de-France est un centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. A ce titre, il propose et dispense des formations aux professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social dans le cadre de leur formation continue, en intra ou en inter-établissements et services.

Le CREAL Ile-de-France réalise également pour les organismes gestionnaires du secteur, les collectivités publiques ou les autorités administratives des études et/ou recherches.

Le siège social du CREAL Ile-de-France est situé au 41 rue de Bellechasse, 75007 PARIS (France).

## **2. Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'offre de services du CREAL Ile de-France relevant du champ de la formation. Toute autre disposition est donc exclue.

La commande d'une formation implique l'acceptation des conditions générales de vente, sans réserve par l'organisme gestionnaire, l'établissement ou le service.

## **3. Formations intra**

Les dispositions du présent article s'appliquent aux formations développées sur mesure et exécutées dans les locaux de l'organisme gestionnaire, de l'établissement ou du service, dans des locaux mis à disposition par ceux-ci, ou dans les locaux du CREAL Ile-de-France.

### **3.1. Conditions financières**

Le règlement est à effectuer sur facturation, après la réalisation de l'action de formation, par chèque bancaire ou par virement. Seules les journées de formation effectivement réalisées sont facturées. En cas d'empêchement d'un stagiaire inscrit à la formation, la structure a la possibilité de le remplacer par un autre professionnel de profil identique et ayant les mêmes besoins de formation jusqu'au jour de la formation et sans frais supplémentaire. Les formations longues réalisées sur plusieurs exercices donnent lieu à une facture pour chacun des exercices réalisés.

### **3.2. Réalisation**

Les dates d'intervention sont fixées d'un commun accord entre le commanditaire et le CREAL Ile-de-France.

Le CREAL Ile-de-France fournit aux stagiaires sous un format papier ou dématérialisé les supports de formation. Les stagiaires restent liés à leur entreprise et rémunérés par celle-ci pendant la formation.

Ils restent soumis à la réglementation des accidents au titre de leur activité principale suivant les textes législatifs en vigueur.

## **4. Formations inter-établissements et services**

Les dispositions du présent article s'appliquent aux formations longues ou courtes proposées ouvertes à une pluralité d'établissements ou services, dispensée dans les locaux du CREAL Ile-de-France ou dans une salle réservée par le CREAL Ile-de-France.

### **4.1. Conditions financières**

Le règlement est à effectuer sur facturation, après la réalisation de l'action de formation, par chèque bancaire ou par virement. En cas d'empêchement du stagiaire inscrit à la formation, sa structure d'appartenance a la possibilité de le remplacer par un autre professionnel de profil identique et ayant les mêmes besoins de formation jusqu'au jour de la formation et sans frais supplémentaire. Toutefois, en cas d'absence non signalée, le CREAL Ile-de-France pourra être amené à facturer à la structure d'appartenance un montant de 40 € au titre des frais administratifs.

### **4.2. Réalisation**

Le CREAL fournit aux stagiaires sous un format papier ou dématérialisé les supports de formation.

Le CREAL se réserve le droit d'annuler tout stage si toute circonstance indépendante de sa volonté l'y oblige, notamment en raison d'un nombre d'inscrits insuffisant. Les participants en seront informés 8 jours avant le démarrage et les frais d'inscription éventuellement déjà versés feront l'objet d'un remboursement. Les stagiaires restent liés à leur entreprise et rémunérés par celle-ci

pendant la formation. Ils restent soumis à la réglementation des accidents au titre de leur activité principale suivant les textes législatifs en vigueur.

## **5. Dispositions communes à toutes les formations**

### **5.1. Documents contractuels**

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition comprenant notamment le contenu et programme de la formation, ainsi que le coût envisagé. Après acceptation de cette proposition, le CREAL Ile-de-France établit une convention de formation. Le commanditaire s'engage à retourner cette convention signée, portant son cachet et accompagnée de la liste des participants lorsqu'elle est spécifiquement demandée.

Chaque séance de formation fait l'objet d'un émargement. Le CREAL Ile-de-France s'appuie sur celle-ci pour établir pour chaque participant une attestation de formation remise au commanditaire à l'issue de celle-ci.

### **5.2. Règlement par un OPCO**

Si le commanditaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :



- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au commanditaire. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le commanditaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### 5.3. Règlement et facturation

Tous les prix sont indiqués en euros. Le CREAI Ile-de-France n'est pas assujéti à la TVA. Les factures sont payables en euros, dans les 30 jours suivants la date de la facture, sans escompte, par chèque bancaire (à l'ordre du CREAI Ile-de-France) ou par virement bancaire (le RIB/IBAN du CREAI Ile-de-France est disponible sur demande).

#### 5.4. Responsabilité

Le CREAI Ile-de-France pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le commanditaire et résultant de l'exécution des actions de formation. Mais il ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects subi par le commanditaire, tels que la perte de données ou de fichiers, un manque à gagner ou l'atteinte à la réputation ou à l'image. Le CREAI Ile-de-France ne saurait pas être non plus responsable d'un dommage issu de l'inexécution de la convention de formation résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeurs ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident de l'intervenant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externe au CREAI Ile-de-France, les désastres naturels, les incendies, les épidémies donnant lieu à des décisions administratives limitant les activités, l'interruption des communications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au CREAI Ile-de-France.

#### 5.5. Informatique et libertés

Dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 20 juin 2018, le CREAI Ile-de-France s'engage à protéger les informations à caractère personnel collectées dans le cadre de l'exécution et pour l'organisation de ses actions de formation, conformément à sa politique de protection des données personnelles. Le commanditaire et les stagiaires disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à la Déléguée à la protection des données du CREAI Ile-de-France.

#### 5.6. Propriété intellectuelle

Le CREAI Ile-de-France est propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de toute action chez le commanditaire.

Pour les formations inter établissements ou service :

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive du CREAI Ile-de-France et ne peuvent donc pas être cédés au commanditaire.

Pour les formations intra :

Sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, le CREAI Ile-de-France pourra céder au commanditaire les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

#### 5.7. Confidentialité

Le commanditaire est informé que l'existence d'une action de formation et la nature des travaux réalisés dans l'exécution des commandes de formation pourront être communiquées aux partenaires contractuels du CREAI Ile-de-France pour les besoins d'autres éventuelles commandes.

Toutes les informations (hors celles accessibles au public) dont le CREAI Ile-de-France ou le commanditaire aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

#### 5.8. Communication

Le commanditaire autorise expressément le CREAI Ile-de-France à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une formation et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents de communication, notamment sur son site internet, dans des entretiens avec des tiers, documents internes de gestion prévisionnelle, dans le rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de disposition légales, règlementaires ou comptables l'exigeant.

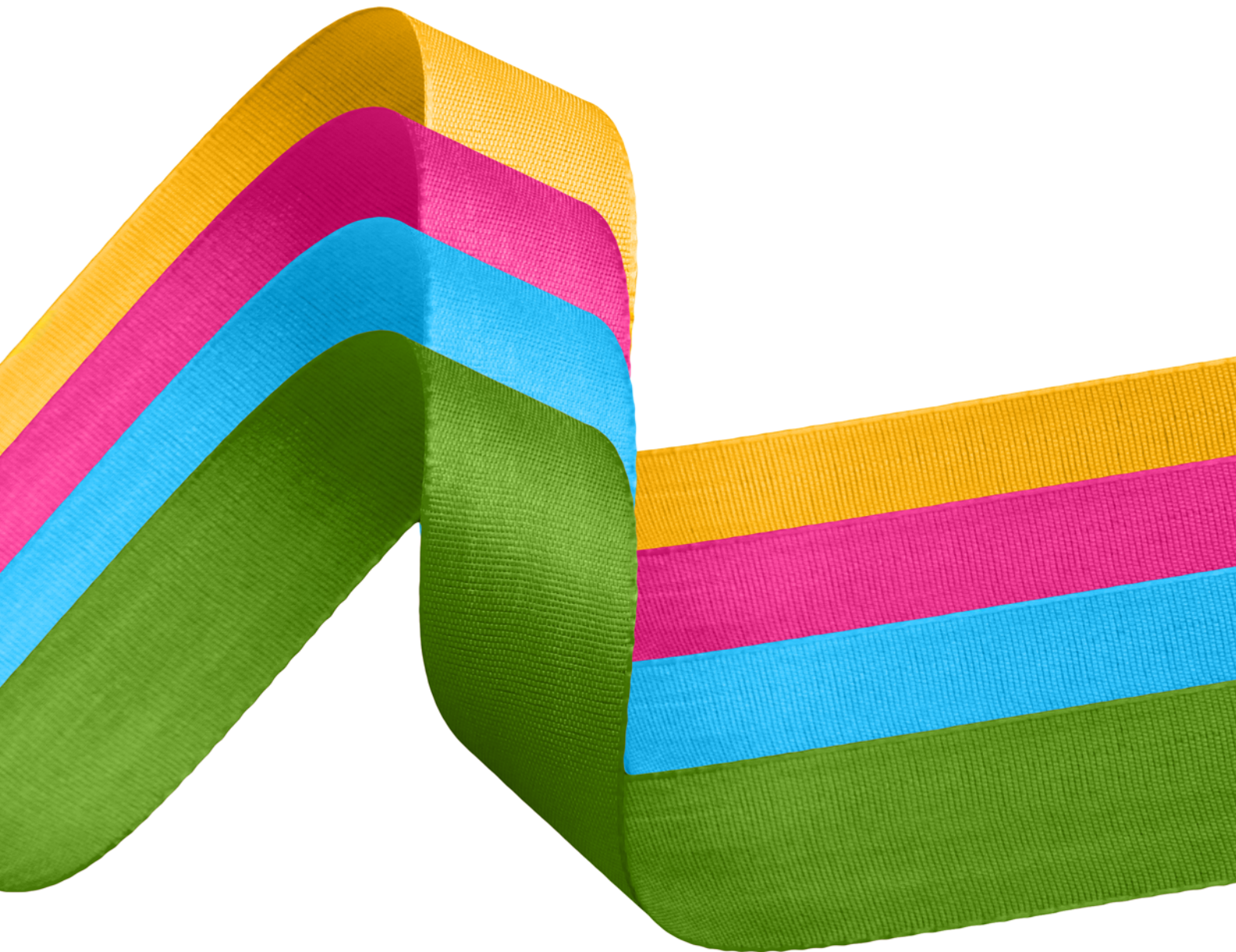
#### 5.9. Droit applicable et attribution de compétences

Les présentes conditions générales de vente et tous les rapports entre le CREAI Ile-de-France et ses commanditaires relèvent de la loi française.

Les parties s'engagent à rechercher des modalités de règlement amiable aux difficultés qui pourraient résulter de la présente convention. Les litiges ne pouvant être réglés par cette voie seront de la compétence du Tribunal d'instance ou de grande instance de PARIS, suivant le montant du litige.



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*



## **CREAI Ile-de-France**

41 rue de Bellechasse - 75007 Paris



01 87 86 65 90



contact@creai-idf.fr

**<https://www.creai-idf.fr>**